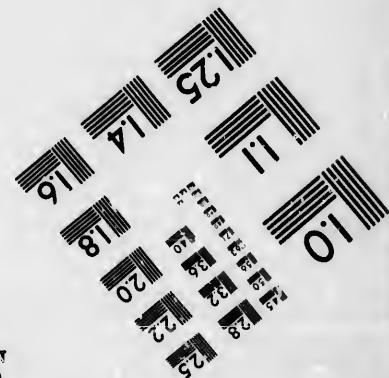
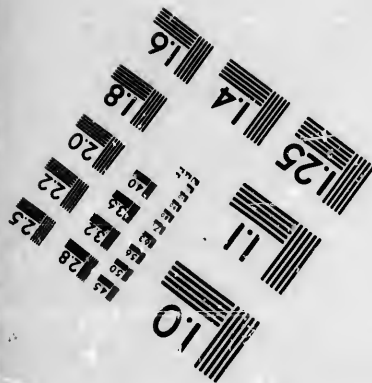
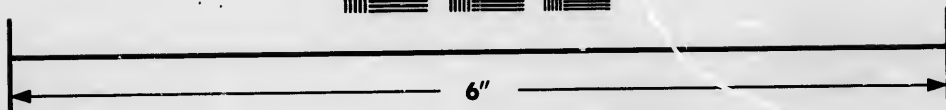
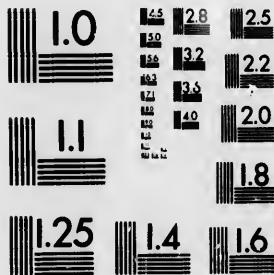


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 672-4503

1.5 2.8  
3.2 2.5  
3.6 2.2  
4.0 2.0  
4.5 1.8

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10  
01  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
00

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	28X	30X	32X
								✓		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

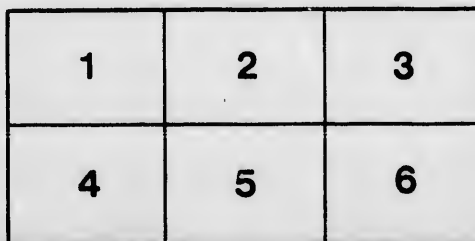
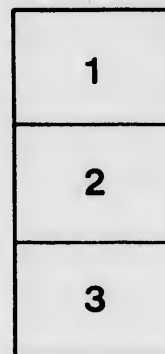
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

3 Mars 1840

3 Mars 1840

119

**Mandement d'Entrée de Mgr. l'Evêque de Montréal.**

---

**IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la  
grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Montréal, &c.**

**AU CLERGÉ** et à tous les **FIDÈLES** de notre Diocèse, **SALUT ET BENEDICTION**  
en Notre Seigneur.

**CE** n'est pas sans une douleur profonde que vous aurez appris, Nos Très Chers Frères, la mort de Monseigneur **J. J. LARTIGUE**, premier Evêque de Montréal. Vous connaissez tous, les vertus qui brillaient dans cet Illustre Fondateur; les grandes entreprises qu'il a formées et si heureusement exécutées pour la gloire de Dieu; les travaux de tout genre auxquels il s'est voué pour l'avantage de l'Eglise, et la vigueur apostolique qu'il a déployée pour la défense de la saine doctrine. Il serait inutile de vous parler de sa sollicitude infatigable pour ses ouailles, de sa tendre charité pour les pauvres, de ses vastes connaissances et de son rare savoir, de sa fidélité et de son talent admirable à annoncer la parole divine, en un mot du courage avec lequel il a soutenu la Maison du Seigneur dans les temps les plus difficiles. Vous avez tous pu apprécier par vous-mêmes les dons excellents dont la nature et la grâce l'avaient comblé. Ces qualités éminentes, que vous avez tant de fois admirées en lui avec complaisance parce qu'elles tournaient autant à l'honneur de son pays qu'à la gloire de la Religion, vous feront sans cesse bénir le Seigneur de vous avoir donné, dans sa miséricorde, un si bon Pasteur, dont la mémoire sera à jamais en bénédiction parmi vous.

Le regret que vous cause sa mort est d'autant plus amer que vous ne pourriez, **N. T. C. F.**, vous consoler de cette perte immense, en voyant le fardeau de l'Episcopat passer à un sujet si peu qualifié pour remplacer auprès de vous ce savant et vertueux Prélat. Hélas! que nous sommes loin d'avoir les dispositions nécessaires pour remplir dignement les sublimes fonctions de l'Apostolat; et qu'il est à craindre que Dieu n'ait permis notre élévation que pour nous punir de nos innombrables péchés, et vous châtier vous-mêmes du mépris que vous auriez fait des grâces que vous avez reçues par le Ministère de cet excellent Pontife! Voilà n'en doutez pas, ce qui porte dans notre âme l'incertitude et l'esfroï. Nous savons que le Souverain Pasteur nous impose le stricte devoir de veiller sur vos âmes, comme devant en rendre un compte rigoureux; et que s'il s'en perd une seule par notre négligence, il nous faudra donner âme pour âme et vie pour vie. Nous connaissons que nous sommes redevables à tous, aux savans comme aux ignorans, aux riches comme aux pauvres; que nous devons nous consumer de soins, nous immoler, nous sacrifier pour votre salut. Nous ne pouvons nous dissimuler qu'il y a des plaies profondes à guérir, des abus invétérés à corriger, des scandales déplorables à réprimer. Nous ne pouvons nous cacher que l'indifférence et l'irréligion, l'ivrognerie et les excès de la débauche ont fait parmi vous d'étranges ravages. Nous voyons avec une douleur inexprimable que plusieurs parmi vous vivent dans une coupable négligence des devoirs les plus sacrés de la Religion: que beaucoup ont cessé de fréquenter les tribunaux de la pénitence et ne paraissent jamais à la table du Seigneur. Nous n'ignorons point que les jours du Seigneur sont indignement profanés par des jeux et des dissolutions de toute espèce, par des ventes et trafic sordide, à la honte des lois de l'Eglise et de l'Etat. Nous apprenons avec frayeur les efforts incroyables que font les ennemis de la foi pour pervertir les brebis dont le Seigneur nous a confié la garde, en répandant parmi vous des livres corrompus et en établissant des Ecoles qui, si elles étaient encouragées par

Bibliothèque  
Le Séminaire de  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.

vous, produiraient bientôt des fruits bien amers. Voilà ce qui multiplie nos craintes et nos alarmes. Oh! que le poids de la charge pastorale est accablant, N. T. C. F.! Nous vous conjurons donc, au nom de J. C., de l'alléger par votre obéissance à l'Eglise, votre ferveur dans les saintes pratiques de la Religion, votre respect pour vos Pasteurs, en un mot par votre horreur pour le vice, et votre fidélité à tous vos devoirs religieux. Car c'est là tout ce que nous vous demandons en reconnaissance des peines et des travaux aux quels nous allons nous assujétir pour votre amour. Oui, s'il est une chose capable de nous consoler ici-bas, au milieu de nos tribulations, ce sera de vous voir marcher dans les voies de la justice, vous tous que nous aimons dans les entrailles de J. C., et que nous désirons avec tant d'ardeur pouvoir présenter, au dernier jour, purs et sans taches, au tribunal du Souverain Juge. Pussions-nous, N. T. C. F., sauver tous ceux dont Dieu nous établit aujourd'hui le Pasteur afin qu'en ce jour terrible où nous irons rendre compte de tout ce que nous aurons fait dans l'exercice de notre ministère, nous ayons le bonheur de dire avec J. C., "O Père Saint.... j'ai gardé ceux que vous m'avez donnés, et aucun d'eux n'a péri, si ce n'est le fils de perdition."

Mais si d'un côté la vue de nos misères nous consterne, nous nous sentons fortifié par la pensée que Dieu se plaît quelquefois à choisir les sujets les plus méprisables pour mieux faire éclater sa puissance et sa gloire. Ce qui sert encore à nous rassurer, c'est que ce Diocèse a été mis par notre Illustre Prédécesseur d'une manière spéciale sous la protection de la Mère de Dieu, et qu'il est à espérer que cette Mère si tendre gardera et le Pasteur et les brebis. Nous sommes aussi consolé et encouragé par l'affection et le zèle que nous témoignent les membres de notre Clergé dont la fidèle co-opération à toutes nos entreprises produira, nous l'espérons, les plus heureux résultats pour le bien de la Religion. Nous reconnaissons dans la sincérité de notre cœur que nous nous étions le dernier auquel il aurait fallu penser pour ce Poste éminent. Mais nous voyons que tous ces généreux collaborateurs considèrent en Nous, non la faiblesse de l'homme, mais le représentant de J. C. Enfin, ce qui Nous inspire un vrai courage, c'est que toutes les œuvres, que Nous allons entreprendre pour votre salut éternel, ont été, depuis longues années, projetées par notre Illustre Prédécesseur. Car, dans son vaste génie, qui embrassait plusieurs siècles, et dans ses immenses calculs, pour le bien de son cher troupeau, il a prévu tout ce qui pouvait contribuer à son bonheur. Aussi est-ce dans le sein de la confiance, dont il nous a honoré, que nous avons puisé tout ce que nous avons à faire pendant notre Episcopat. Si sa vie, hélas! trop courte, ne lui a pas suffi pour réaliser tous ses plans, il nous a chargé de leur exécution. C'est surtout dans les derniers jours de sa vie, que ranimant toutes ses forces et laissant parler toute sa tendresse pour ses brebis, il nous a tracé la marche que Nous avons à suivre, pour la réforme des abus et l'établissement des solides vertus.

Mais pour nous acquitter dignement des devoirs si importants de notre charge, nous avons besoin de ces dons parfaits qui ne peuvent venir que du Père des lumières. Aussi nous n'eumes pas plutôt recueilli les derniers soupirs de notre Prédécesseur que nous nous jetâmes aux pieds du Seigneur pour nous soumettre humblement à sa sainte volonté, et lui demander avec Salomon cette divine sagesse qui nous est si nécessaire pour conduire, dans les voies de la justice, tant de milliers d'âmes que nous avons en charge, et ne pas mettre son Eglise en danger de périr par notre inexpérience. Comme nos prières sont trop faibles pour mériter toutes les grâces qui nous sont nécessaires pour le bon gouvernement de l'Eglise, nous vous conjurons, N. T. C. F., avec Rom. 15, 30. l'Apôtre, par Notre Seigneur J. C. et la charité du St. Esprit de nous aider par les prières que vous adresserez pour nous à Dieu. Nous désirons ardemment établir cette union de prières entre le Pasteur et les brebis; union qui doit contribuer efficacement au salut de nos âmes. Pour cela nous croyons devoir vous informer que notre Illustre Prédécesseur, dans les derniers temps de sa vie, a fondé une messe basse, qui doit se dire, à perpétuité, tous les jours, dans la Cathédrale, à l'honneur de la très sainte Mère de Dieu, pour tous les Pasteurs et les fidèles de ce Diocèse. Nous observerons religieusement ce dernier acte de la volonté de ce bon Pasteur: mais nous espérons que vous vous unirez à nous, vous, Ministres de la Religion, lorsque vous serez au St. Autel; et que vous inviterez votre peuple à faire chaque jour, en famille, quelque prière à cette intention, ne fut-ce qu'un *Pater* et un *Ave*. Ce sera surtout le 25 Juillet, jour anniversaire de notre consécration Episcopale, que vous nous recommanderez au glorieux Apôtre St. Jacques sous la protection duquel nous mettons notre Episcopat.

Comme les lois d'une sage Discipline, que notre Illustre Prédécesseur a reçues de l'Eglise de Québec, sont en vigueur dans ce Diocèse, nous nous ferons un devoir de les maintenir avec tout le zèle possible.

**A ces causes**, le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons statué et ordonné, statuons et ordonnons ce qui suit :

1<sup>o</sup>.—Nous renouvelons et confirmons, en tant que de besoin, tous les Mandemens et Ordonnances des Evêques, ainsi que les autres lois canoniques, jusqu'à ce jour en force dans notre Diocèse; et en particulier celui de notre Illustre Prédécesseur du quinze Septembre mil-huit-cent-trente-six et tous les autres ainsi que les Circulaires qui ont été publiées depuis cette époque.

2<sup>o</sup>.—Nous renouvelons de même et confirmons tous les pouvoirs et facultés spirituelles qui ont été donnés par écrit, et non révoqués, par les Supérieurs Ecclésiastiques, soit au dedans, soit au dehors de ce Diocèse.

3<sup>o</sup>.—En vertu d'un Indult du sept Janvier mil-huit-cent-trente-huit, accordé pour un an à compter de la mort de notre Illustre Prédécesseur, nous renouvelons pour ce même espace de temps, en faveur de tous les Prêtres approuvés dans ce Diocèse, ainsi que de ceux qui le seraient par la suite, la faculté de donner aux Fidèles *in articulo mortis* la Bénédiction et l'Indulgence plénière, selon la formule prescrite par Benoit XIV d'heureuse mémoire, et usitée jusqu'à ce jour en ce pays.

4<sup>o</sup>.—Nous vous faisons part d'un Indult du St. Siège du 23 Février de cette année, qui étend à la Cathédrale et aux autres Eglises et Oratoires publics de ce Diocèse la faculté réservée aux Eglises Paroissiales dans lesquelles seules les Fidèles associés à la Propagation de la Foi pouvaient jusqu'ici gagner les Indulgences plénières accordées par le Souverain Pontife à cette pieuse Association: pourvu qu'ils remplissent toutes les autres conditions expliquées dans les Règles de la dite Association.

SERA le Présent MANDEMENT lu et publié en chapitre dans toutes les Communautés Religieuses, au Prône dans toutes les Eglises Paroissiales, et dans celles où se célèbrent les Offices publics, le premier Dimanche après sa réception.

DONNÉ à Montréal, sous notre seing et sceau, avec le contreseing de notre Secrétaire, le trois Mai mil-huit-cent-quarante.

✠ **IG. Eveque de Montreal.**

L. + S.

Par Monseigneur,

**A. F. TRUTEAU, Ptre., Secrétaire.**

(Pour Copie.)

*A. F. Truteau, Ptre. Secrétaire*

